

## DU « BOTANIQUE DE TERRAIN »

### Note relative à la validation des modules

Mise à jour du 21/10/2020

#### **Module 1 : Bases théoriques de botanique de terrain (responsable : G. Decocq)**

*Objectif pédagogique : acquisition des fondamentaux théoriques permettant d'utiliser les outils de base de reconnaissance de la flore sur le terrain. Applications : exercice de reconnaissance en salle et sur le terrain.*

Lieu : Amiens

Date : une semaine (du lundi après-midi au samedi matin inclus) entre le 15 septembre et le 15 octobre

**Validation** : préparation d'une fiche de synthèse pour chacune de 16 familles botaniques majeures accompagnée d'un échantillon-exemple déterminé à l'espèce et mis en herbier (à rendre en début de module 2).

Les 16 familles majeures sont : Poacées, Astéracées, Apiacées, Lamiacées, Caryophyllacées, Renonculacées, Rosacées, Fabacées, Brassicacées, Rubiacées, Polygonacées, Plantaginacées, Géraniacées, Euphorbiacées, Asparagacées, Amaranthacées.

**Important** : il est vivement conseillé de ne pas attendre le début du module 1 pour débiter sa formation ; en particulier, la consultation d'ouvrages comme *La botanique redécouverte* d'Aline Raynal Roques (Editions Belin) et le Dictionnaire visuel de botanique (limité aux arbres et arbustes ; téléchargeable gratuitement sur <https://livresskyeosborne.wordpress.com/2017/02/16/telecharger-dictionnaire-visuel-de-botanique-pdf-lire-en-ligne/>) est encouragée !

## **Module 2 : Détermination botanique sur le terrain et en salle (responsable : A. Mouly)**

*Objectif pédagogique : Mise en pratique des acquis du module 1 en vue de développer une capacité de reconnaissance botanique (utilisation de clés de détermination et observation des organes) sur un ensemble diversifié de familles et genres.*

Lieu : Massif Jurassien (Doubs et Jura)

Date : une semaine dans le courant du mois de mai

**Validation** : rendu de fiches « espèces », d'une fiche « milieu » et constitution d'un herbier.

L'herbier de plantes du Jura (au moins 30 plantes identifiées et correctement présentées) sera à remettre le matin de la soutenance du mémoire du module 4 et noté par l'équipe pédagogique sur la base de sa présentation, des notes d'étiquettes présentant correctement les caractéristiques de la plante, son écologie, la date de récolte et le lieu de récolte) et de l'exactitude des déterminations. *(NB : l'objectif n'est pas de récolter des plantes rares. Il est préférable de présenter des familles et des genres très différents, pour montrer vos capacités à déterminer une grande variété d'espèces).*

Les fiches espèces (au moins 5) seront élaborées à partir d'espèces observées sur le terrain du module 2, elles présentent les caractéristiques principales de la plante, sa taxonomie, sa distribution, son écologie, son statut de protection s'il y en a un, et les caractéristiques distinctives qui séparent l'espèce d'autres espèces proches du genre ou de la famille. Elles comportent une photographie des espèces. Un format informatique standardisé sera donné par le responsable du module afin de respecter une trame commune *(NB : ces fiches espèces pourront servir, si accord de l'auteur, à enrichir les ressources publiques disponibles sur le site de la SBF).*

La fiche « milieu » présente l'un des habitats rencontrés au cours du module 2, avec ses différentes caractéristiques et la liste des espèces recensées sur place. Un format informatique standardisé sera donné par le responsable du module afin de respecter une trame commune *(NB : cette fiche milieu pourra servir, si accord de l'auteur, à enrichir les ressources publiques disponibles sur le site de la SBF).*

**Attention** : Dans tous les cas, vous devez respecter les consignes données par l'organisateur/animateur du stage ou de la session : si les récoltes sont interdites (notamment dans les espaces protégés), un herbier photographique sera admis en équivalence d'un véritable herbier (mais cela doit rester exceptionnel).

### **Module 3 : Pratique de la botanique de terrain (responsable : A.-M. Mollet)**

*Objectif pédagogique : Mise en pratique des acquis des modules 1 et 2 en vue de développer une pratique de botanique de terrain, telle que : effectuer des relevés floristiques, déterminer les milieux et les groupements végétaux, appréhender les outils de la systématique, améliorer la méthode de reconnaissance des taxons botaniques, notamment des taxons polymorphes ou « difficiles » (notamment graminoides des familles Poaceae, Cyperaceae et Juncaceae).*

Lieu : Massif Central (station universitaire de Besse)

Date : une semaine dans le courant du mois de juin

**Validation** : rendu d'une clé de détermination et constitution d'un herbier.

La clé de détermination sera rédigée sur un groupe taxonomique difficile à partir des explications données au cours du module.

L'herbier (au moins 30 plantes identifiées et correctement présentées) et la clé seront à remettre le matin de la soutenance du mémoire du module 4 et noté par l'équipe pédagogique sur la base de sa présentation et de l'exactitude des déterminations.

*NB : A titre tout à fait exceptionnel et dérogatoire, et pour une raison dûment motivée et justifiée, un stage de botanique d'une durée minimale d'une semaine effectué en dehors du cadre du DU pourra être admis en équivalence du module 2 ou du module 3, si le contenu pédagogique et le ou les encadrants satisfont à un certain nombre de critères. La demande devra en être faite auprès du responsable pédagogique au plus tard 1 mois après la fin du module 1. En cas d'acceptation, l'étudiant devra fournir une attestation de présence au responsable de la formation à l'issue du stage ou de la formation.*

**Attention** : Dans tous les cas, vous devez respecter les consignes données par l'organisateur/animateur du stage ou de la session : si les récoltes sont interdites (notamment dans les espaces protégés), un herbier photographique sera admis en équivalence d'un véritable herbier (mais cela doit rester exceptionnel).

## Module 4 : Projet personnel en botanique

*Objectif pédagogique : Mise en pratique des acquis des précédents modules ; acquérir une autonomie dans la pratique de la botanique de terrain*

Lieu de soutenance: Paris (Muséum national d'Histoire naturelle, Paris 5ème); exceptionnellement Amiens.

Date : deux sessions annuelles (mi-septembre ou mi-novembre, puis mars) ; la soutenance du mémoire survient après la fin du module 3 et, au plus tard, avant la fin de la troisième année universitaire à compter de la date de première inscription. En cas d'impossibilité de participer à l'une des séances synchronisées de soutenances, un étudiant se verra offrir la possibilité de soutenir individuellement à Amiens.

Le module 4 consiste en un projet personnel en botanique, sur un sujet original choisi par le candidat en accord avec l'équipe pédagogique. Ce projet sera conduit sous la houlette d'un tuteur compétent désigné par l'équipe pédagogique. Le projet et le tutorat sont préalablement validés par l'équipe pédagogique. Il s'agit d'un travail original pouvant consister, par exemple, en une révision taxonomique, une monographie sur un taxon ou un secteur géographique (inventaire analytique), une analyse critique d'herbier, une typologie d'habitats, une comparaison de relevés floristiques anciens à de nouveaux, etc. Ce travail personnel devra donner lieu à la rédaction d'un mémoire et à la réalisation d'un support PowerPoint, qui seront présentés lors d'une séance de soutenances.

**Validation** : rendu d'un **mémoire écrit** (30 pages environ hors bibliographie, tableaux et annexes) et **soutenance orale** devant un jury constitué d'au moins 3 membres, tous membres de l'équipe pédagogique.

*NB : Sur avis du jury, les meilleurs mémoires pourront faire l'objet d'une communication orale lors d'une séance ordinaire de la SBF. Sur proposition de l'équipe pédagogique et du Comité de rédaction des revues de la Société botanique de France, les meilleurs travaux pourront faire l'objet d'un article publié dans le Journal de Botanique ou Botany Letters.*

→ le rôle du tuteur est précisé dans le document « module 4 ».

## OBTENTION DU DU

A l'issue de la soutenance du mémoire, le/la candidat(e) sera déclaré(e) reçu(e) par le jury s'il/elle obtient la note minimale de 10/20 à chacun des 4 modules. La moyenne des notes est ensuite transmise aux services administratifs de l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens pour qu'ils déclenchent l'édition du diplôme.